



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Janvier 2024

### Compte-Rendu

Présents	7	VANDERMARLIERE Gilles, CLAUS Yves, MORANGE (AHYI-SENA) Emmanuelle, BALENO Alexandra, GADAT Sophie, FORTIER Sébastien, BERLIER Gilles
Pouvoir(s)	2	GUIBERTI Frédéric a donné pouvoir à Sophie GADAT, THIERY Mathilde a donné pouvoir à BALENO Alexandra
Absent(s)	2	ANTOINE Sarah, BONTRON Thibault,

#### **1- Demandes de subventions – Dégâts Routes Covaz – Matravaux – Grands Communs**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est urgent de procéder à des travaux de réhabilitation des routes de la Covaz, Matravaux et des Grands Communs suite aux dernières intempéries. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de rechercher des subventions auprès de l'état, de la région, du département.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à rechercher des subventions auprès de l'état, de la région et du département,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

#### **2- Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.(...).Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2023 : 619 760.30 €

Conformément aux textes en vigueur, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 41 793.48 € (< 25 % )

**Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :**

	<b>Crédit ouvert BP 2023 et DM</b>	<b>Mandatement des dépenses pour 2023</b>
20 - Immobilisations incorporelles	3 000	750
21 - Immobilisations corporelles	149 223	37 305.75
23 - Immobilisations en cours	14 950.92	3 737.73
<b>Total</b>	<b>167 173.92</b>	<b>41 793.48</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter les propositions dans les conditions exposées ci-dessus.

### **3- Taxes locales 2024**

Monsieur le Maire,

- Rappelle les derniers taux en vigueur

Taxe d'habitation Résidence Secondaire	15.55 %
Foncier bâti	22.86 %
Foncier non bâti	52.98 %
- Demande à l'assemblée de se prononcer quant à ceux de 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas augmenter les taux pour les impôts locaux 2024.

- Charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour les mandatements.

### **4- Convention ENEDIS – Parcelle Communale A 2752 – Servitude de passage distribution publique d'électricité**

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la convention de servitude régularisée entre la société ENEDIS ET LE Maire de la commune de Saxel pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur la parcelle A 2752 appartenant à la commune de SAXEL, moyennant une indemnité de 15 €.

Cette convention prévoit une réitération par acte notarié et pour des questions de commodité, il est proposé une représentation du Maire par procuration de ce dernier (ci-après « Mandant ») au profit d tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières (ci-après « Mandataire »), à l'effet de :

- SIGNER tout acte contenant convention de servitude et/ou de mise à disposition créant des droits réels pour les besoins de la distribution publique d'électricité au profit de la société dénommée ENEDIS, Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 270037000 euros, ayant son siège social à PARIS LA DEFENSE CEDEX (92079), 34, place des Corolles, identifiée au SIREN sous le numéro 444608442 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE (92000), à la charge de toute parcelle lui appartenant.
- FAIRE toutes déclarations ;
- PASSER et SIGNER tous actes et pièces, élire domicile, et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura fait en vertu des présentes et des déclarations du MANDANT par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières.

### **5- Subvention**

Monsieur Le Maire,

- Présente les différents courriers des établissements scolaires et des associations demandant une subvention,
- Demande au Conseil Municipal de se prononcer,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS / ECOLES	INFORMATIONS	MONTANTS
<b>ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BOEGE</b> (Atelier Montagne avec accompagnateur <b>Eric</b> <b>MOUCHET</b> )	21/11 : Atelier moulage d'empreinte + plâtre + diapo 27/11 : randonnée ½ journée	<b>380 €</b>

Fin de séance : 20h55

Le 1<sup>er</sup> Adjoint

Le Secrétaire de Séance

Gilles VANDERMARLIERE

Sébastien FORTIER



Handwritten signature of Sébastien Fortier in black ink.